



COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

Réunion du 14 octobre 2020

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	3
RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES ET COMPLÉMENTAIRES.....	24
AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS ».....	25

PROJET D'AVIS

COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

du 14 octobre 2020

Avis n° 1

La commission a pris connaissance des mesures actuelles de consommation d'énergie et d'émissions des gaz à effet de serre (GES) du secteur productif en France. Ces statistiques jouent un rôle central à l'échelle nationale (notamment pour le suivi de la stratégie nationale bas-carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie) et internationale (notamment pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris).

Les travaux présentés ont montré la complémentarité entre les inventaires d'émissions nationaux et l'empreinte carbone. Les premiers, qui mesurent les quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays, portent les engagements de la France ; la seconde, à laquelle renvoie la stratégie bas carbone de la France, prend en compte l'ensemble des émissions de GES associées à la demande intérieure, que ces émissions soient produites sur le territoire national ou à l'étranger. L'estimation de l'empreinte carbone est toutefois complexe et nécessite de faire des hypothèses fortes, compte tenu du caractère incomplet et imparfait des données disponibles.

Au-delà des évolutions méthodologiques en cours au sein du SDES (service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire) pour pallier certaines limites de la méthode d'estimation actuelle de l'empreinte carbone, la commission soutient fortement la mise en place d'un groupe de travail associant les experts du domaine (DGEC, Insee, Citepa, Ademe, HCC, Bureaux d'études...), à l'initiative du SDES et dans le prolongement des recommandations du Haut Conseil pour le Climat, pour discuter des choix méthodologiques et faire émerger un consensus sur les modalités de calcul de l'indicateur à retenir, notamment pour la stratégie nationale bas-carbone. La commission souhaite être informée régulièrement des résultats des travaux de ce groupe.

Références : avis général de moyen terme n° 1, avis de moyen terme n° 10 de la commission « Entreprises et stratégies de marché », avis de moyen terme n° 5 de la commission « Environnement et développement durable »

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
LA COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHÉ »

- 14 octobre 2020 -

Président : Lionel FONTAGNÉ, professeur à l'École d'économie de Paris – Université Paris 1, conseiller scientifique au Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee
Corinne PROST, cheffe du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Responsable de la commission : Stéphane TAGNANI (01 87 69 57 03)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	6
II. INFORMATION SUR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE DU PRINTEMPS : ÉVOLUTIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2020 (PAT 2020) ET GESTION DES AVIS D'OPPORTUNITÉ (AO).....	6
III. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	9
IV. INFORMATION SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951.....	13
V. POINT SUR L'UTILISATION DES DONNÉES DE CAISSE POUR LE CALCUL DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) : RETOUR D'EXPÉRIENCE.....	13
VI. LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR LES ENTREPRISES ET LA MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DU SYSTÈME PRODUCTIF : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES	16
VII. CONCLUSION.....	23

Liste des participants

AFSA	Cédric	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Secrétariat général
AGUER	Olivier	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
BAUDE	Manuel	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service des données et des études statistiques (SDES)
BERLAND	Ondine	AgroParisTech
BOURGEOIS	Alexandre	Insee Ile-de-France
BRUN	Matthieu	Bpifrance
CAVAILHES	Jean	Institut national de la recherche agronomique (Inra) - Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER)
CLING	Jean-Pierre	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DAILL	Guillaume	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
DUC	Cindy	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
DUFRESNE	Emilie	Agence régionale énergie climat - Arc Occitanie
DUSSUD	François-Xavier	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
FESSEAU	Maryse	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des études et des synthèses économiques (Dese)
FILLAUD	Isabelle	Confédération générale alimentation en détail
FIZZALA	Arnaud	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
FONTAGNÉ	Lionel	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
FONTVIEILLE	Marianne	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
FOURÉ	Jean	Haut Conseil pour le climat
FOUSSARD	Alexis	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service des données et des études statistiques (SDES)
GAUDEUL	Sophie	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
GÉLY	Alain	Confédération générale du travail (CGT)
GOUX	Dominique	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des études et des synthèses économiques (Dese)
GRÉGOIRE	Patrice	Ministère de la Transition écologique et solidaire
GRISSELLE	Patrick	Comité du label de la statistique publique
JACQUELIN	Antoine	Agence régionale d'évaluation environnement et climat (Arc)
JACQUOT	Alain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
KREMP	Elisabeth	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
LACOMBE	Florian	Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF)
LECLAIR	Marie	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LEQUIEN	Matthieu	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
MASSON	Clotilde	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MONNET	Antoine	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren)
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
MOREAU	Sylvain	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
PIQUET	Serge	Francéclat
PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)

REGEFFE	Laurent	Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren)
RIBON	Olivier	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service des données et des études statistiques (SDES)
RIEDINGER	Nicolas	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service des données et des études statistiques (SDES)
ROTH	Nicole	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Inspection générale
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique et solidaire - Service des données et des études statistiques (SDES)
SENAND	Isabelle	Fédération du commerce et de la distribution (FCD)
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
TESTAS	Anna	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
THORNARY	Baptiste	Bpifrance
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment
VINCENT	Julien	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa)

I. INTRODUCTION

Lionel FONTAGNÉ

Bonjour à toutes et tous. Je tiens tout d'abord à remercier le secrétariat général du Cnis qui a réalisé un travail énorme pour préparer cette commission dans des conditions qui ne sont pas idéales. Notre programme est relativement chargé. Nous avons une première séquence d'information sur les conséquences de la crise sanitaire du point de vue statistique, puis nous examinerons des enquêtes pour demande d'avis d'opportunité, ainsi que des demandes d'accès à des sources administratives et nous ferons le point sur l'utilisation des données de caisse, sujet dont nous avons déjà parlé à de nombreuses reprises. Enfin, nous aborderons le principal sujet de l'après-midi concernant la consommation énergétique des entreprises et la mesure de l'empreinte carbone du système productif. Suite aux propositions formulées par la nouvelle Commission européenne, on parle beaucoup de l'ajustement carbone à la frontière. Pour ajuster, il faut mesurer et pour mesurer, il faut des statistiques. Ce point vise à évoquer l'existant et les progrès à envisager pour que ce dispositif soit opérationnel.

II. INFORMATION SUR LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE DU PRINTEMPS : ÉVOLUTIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2020 (PAT 2020) ET GESTION DES AVIS D'OPPORTUNITÉ (AO)

II.1 Présentation du PAT 2020

Sylvain MOREAU, Insee

Je suis nouveau dans cette formation. Je suis directeur des statistiques d'entreprises au sein de l'Insee depuis le mois de février. J'ai remplacé Christel Colin, après avoir dirigé le SDES, service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Généralement, nous présentons le programme de travail à la commission de printemps. Or le confinement et la crise ont eu un impact très fort sur notre programme de travail et la façon dont nous avons travaillé sur certaines enquêtes. Nous craignons un impact sur les taux de réponse aux enquêtes, notamment les enquêtes infra-annuelles. Nous avons effectivement constaté cet impact, mais le taux de réponse n'a pas baissé au point de remettre en cause la qualité des résultats publiés.

Néanmoins, du fait de l'épisode que nous avons connu, nous avons dû revoir nos traitements, notamment les redressements pour non-réponse. Jusqu'à présent, nous affectons les non-répondants en fonction de l'évolution du secteur. Or en l'espèce, nous devons répondre à une question fondamentale : l'entreprise ne répondait-elle pas parce qu'elle ne voulait pas répondre ou parce qu'elle n'avait pas d'activité ? L'épisode de confinement a également été l'occasion pour nous d'avoir accès à des sources auxquelles nous n'avions pas accès jusqu'à ici, notamment les données de transactions bancaires qui nous ont servi pour la conjoncture dans le commerce ou les données de consommation d'électricité au niveau de l'établissement, ce qui nous a permis d'identifier rapidement si cet établissement avait une activité ou pas. Avec ces données, nous avons cependant très peu de profondeur historique, ce qui présentait une difficulté pour étalonner les résultats par rapport à ceux que nous publions normalement. Nous avons donc travaillé longuement sur ces données pour réaliser des redressements et des contrôles pertinents. Nous continuons aujourd'hui d'avoir accès à ces données et nous travaillons avec nos interlocuteurs pour pérenniser la démarche. Lors d'une prochaine commission, nous pourrions peut-être faire un point sur les travaux déjà menés avec ces données et les possibilités que celles-ci peuvent offrir à la statistique publique.

Sur les enquêtes structurelles, nous avons constaté une baisse des taux de réponse, mais il semblerait que nous puissions aboutir à des taux relativement corrects d'ici la fin de l'année. La question se posera toutefois du travail de redressement vis-à-vis des maîtrises d'ouvrage, avec une priorisation des secteurs sur lesquels nous devons travailler.

L'impact le plus fort a touché le programme des enquêtes thématiques. Nous avons envisagé de mener, fin 2020, une enquête sur la sous-traitance. Dès le mois de mars, il nous est apparu plus pertinent de réaliser une enquête auprès des entreprises sur les conséquences du confinement, l'organisation, l'endettement, les investissements, notamment en R&D. Cette enquête a été montée très rapidement sur un échantillon de 50 000 entreprises afin d'obtenir des résultats sectoriels. Elle est actuellement sur le terrain et nous espérons présenter les premiers résultats début décembre, en même temps que le traditionnel *Insee Références* sur les entreprises. L'une des difficultés que nous pouvons rencontrer dans le contexte actuel vient du fait que la situation est extrêmement évolutive et le questionnaire que nous avons imaginé en mai et juin reposait sur l'hypothèse d'un retour à la normalité en septembre. De fait, il n'est pas forcément

complètement adapté à la situation actuelle. Néanmoins, je pense que nous disposerons d'éléments à un niveau sectoriel assez fin. Ces résultats seront mis à la disposition des chercheurs début 2021.

La question s'est aussi posée sur notre programme de travail 2021. Nous avons lancé une consultation auprès d'un certain nombre de collègues au sein de l'Insee et, sous l'égide du Cnis, auprès d'économistes, de chercheurs et d'organismes professionnels pour identifier les priorités de programme de travail sur les statistiques d'entreprise, notamment les enquêtes thématiques. Il en ressort que l'une des priorités consisterait à travailler sur la mondialisation.

Nous avons prévu de lancer l'enquête Mondialisation européenne en 2021 et nous la confirmons. Basée sur une période d'observation de trois ans (2018-2019-2020), cette enquête permettrait de dresser un état des lieux avant la crise. Dans les années à venir, les questions de relocalisation et d'évaluation des chaînes de valeur ne manqueront pas de se poser. Au niveau européen, l'enquête Mondialisation sera menée assez largement par nos partenaires européens, y compris des pays *a priori* non volontaires comme l'Allemagne, ce qui permettra des comparaisons européennes.

Par ailleurs, nous nous demandions s'il ne serait pas particulièrement intéressant de nous focaliser sur certains secteurs. Il existait de très longue date une enquête Aéronautique dans le grand Sud-ouest qui bénéficie de financements. Nous avons donc imaginé d'étendre cette enquête au niveau national.

Lionel FONTAGNÉ

Les nombreuses participations à cette enquête sur les chaînes de valeur, en particulier celle de l'Allemagne nous permettront de mieux comprendre ce qu'il se passe.

Corinne PROST, SSP

Je suis également nouvelle dans cette commission. Je succède à Béatrice Sédillot au service statistique ministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation. Dans ce champ, nous n'avons pas opéré de changement sur le programme de travail, mais nous avons dû modifier le mode de collecte pour les enquêtes en face-à-face (collectées par téléphone) et avons obtenu des taux de réponse un peu moins élevés, y compris aux enquêtes auprès des entreprises agro-alimentaires, réalisées comme d'habitude par Internet. Le fait d'avoir prévu une collecte par Internet pour les trois quarts des exploitations du recensement agricole devrait aider, dans la période à venir qui reste incertaine.

II.2 Présentation de la gestion des AO

Isabelle ANXIONNAZ, Cnis

Ce point a pour objet de vous informer des adaptations des pratiques du Cnis dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences. Deux grands principes ont présidé à ces adaptations : d'une part la poursuite de la concertation malgré l'annulation des commissions de printemps avec la mise en place d'un nouveau mode de consultation, et d'autre part, la volonté d'accompagner les producteurs dans la modification du système d'information.

S'agissant du maintien de la concertation, suite à l'annulation des commissions de printemps et pour limiter les retards dans les programmes, nous avons mis en place une consultation électronique. Les avis d'opportunité et les avis 7bis ont été mis en ligne sur le site du Cnis. Nous avons envoyé un message de consultation avec une date limite de réponse aux membres des commissions, puis nous avons compilé les questions des utilisateurs et les réponses de producteurs. Enfin, nous avons mis en ligne le compte rendu de consultation.

Pour la commission Entreprises, annulée très peu de temps avant la date initialement prévue, la consultation a été adressée aux personnes qui étaient inscrites à la réunion, soit une quarantaine de personnes. Nous n'avons reçu aucun retour. Pour les autres commissions annulées, les consultations ont été envoyées à l'ensemble des membres des commissions, de l'ordre de 300 personnes, et nous avons reçu quelques retours, peu nombreux, mais généralement de qualité, ce qui nous a permis de nourrir les avis. La durée de consultation a été de trois semaines. Dans la poursuite de cette concertation ont également été mis en ligne les programmes statistiques et il a été convenu d'en faire une mise à jour dans le cadre des commissions d'automne.

Dans le champ de la commission Entreprises, la consultation a examiné 8 demandes d'avis d'opportunité pour lesquelles des avis favorables ont été attribués. 5 demandes étaient présentées par le SSP, une par le SDES et une par la Direction interrégionale Antilles-Guyane de l'Insee. Cette consultation portait également sur une demande d'accès à des données administratives, en conformité avec l'article 7bis de la loi de 1951, présentée par le SDES auprès de CMA France, l'établissement public national fédérateur du réseau des chambres de métier et de l'artisanat, concernant des données relatives aux examens d'accès aux professions du transport public particulier.

Le Cnis a également mené une mission d'accompagnement du système d'information afin que les producteurs puissent apporter rapidement un éclairage sur les conséquences sanitaires, sociales,

économiques de la pandémie. Nous avons ainsi été conduits à attribuer des avis d'opportunité en urgence selon une procédure prévue dans les textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement du Cnis qui précisent que « *en cas d'urgence constatée par le président du Conseil national de l'information statistique et après avis du président de la commission thématique concernée, une enquête peut être réalisée, même si elle n'a pas été inscrite au programme de l'année. Elle est néanmoins soumise au comité du label en vue de l'obtention du visa prévu à l'article 20* ».

Cette mesure a été mise en œuvre pour quatre enquêtes, notamment l'enquête sur l'impact de la crise actuelle sur l'organisation de l'économie des entreprises, actuellement sur le terrain. Pour ces quatre enquêtes, compte tenu du contexte, une consultation classique n'était pas envisageable, même de manière électronique, dans les délais très courts qui étaient prévus pour la collecte sur le terrain. Sur la base d'une fiche descriptive de l'enquête, d'un projet de questionnaire et après avoir pris l'avis des présidents des commissions concernées, le président du Cnis a constaté l'urgence de ces enquêtes et émis un avis favorable. Les projets, après avoir été instruits par le comité du label, ont pu obtenir un visa ministériel de la statistique publique et être inscrits au programme statistique publié au Journal officiel.

Toutes ces étapes ont été franchies très rapidement. Pour l'enquête Flash ACEMO-Covid, première à être entrée dans ce processus, le premier contact avec la Dares a eu lieu le 24 mars et l'enquête était sur le terrain le 1^{er} avril, après mise en ligne de tous les documents. Les ordres de grandeur sont à peu près les mêmes pour toutes les enquêtes. Les descriptifs des enquêtes, les décisions d'opportunité et les avis d'examen délivrés par le comité du label ont été mis en ligne sur le site du Cnis, sous la forme usuelle, avant les collectes sur le terrain, et ce, dans des délais très serrés. En termes de transparence, chaque procédure en urgence a donné lieu à une communication particulière sur le site du Cnis, dans la rubrique des actualités et une lettre d'actualité reprenant l'ensemble de ces procédures a été adressée à tous les contacts au fil de l'avancement des opérations.

En parallèle de ces enquêtes nouvelles, des enquêtes ont été décalées, nous conduisant à prolonger les avis d'opportunité pour accompagner un décalage d'un an dans la réalisation d'une enquête. Dans le cadre de cette commission, nous avons été amenés à le faire pour l'enquête Sous-traitance à laquelle s'est substituée l'enquête relative à l'impact de la crise sur l'organisation des entreprises. Nous avons aussi été amenés à reporter des demandes d'avis d'opportunité, comme pour l'enquête TIC complémentaire sur les technologies de l'information et de la communication. Enfin, pour d'autres enquêtes, les avis d'opportunité existants ont été modifiés de manière à prendre en compte l'ajout d'une question ou d'un module relatifs au Covid.

Dans cette période un peu particulière, ces procédures nous ont offert l'adaptabilité et la souplesse nécessaires pour continuer d'assurer notre mission essentielle, la concertation, tout en permettant d'accompagner les producteurs. Dans les semaines à venir, nous allons sans doute capitaliser sur ces expériences non pas pour accroître les décisions d'opportunité en urgence, qui ont vocation à rester exceptionnelles, mais plutôt pour diversifier les modes de consultation en ayant recours plus régulièrement d'une part à des consultations écrites en ligne, à l'instar de la pratique développée pour les commissions annulées au printemps, et d'autre part à des consultations restreintes et courtes, réunissant des membres du Cnis en amont et en aval des commissions.

C'est précisément à partir de consultations de ce type que l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM) et l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale vont vous être présentées dans le point suivant relatif aux demandes d'avis d'opportunité. Cette consultation a été menée pour adapter au mieux le programme de travail 2021 de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee, sur suggestion de son directeur. Elle a été conduite en deux temps : le 11 septembre avec les présidents des trois commissions Entreprises, Système financier et Environnement et développement durable, des universitaires et des chercheurs, puis le 30 septembre avec des représentants d'organismes professionnels. Il est ressorti de cette consultation le bien-fondé de mener, en 2021, une enquête sur les chaînes d'activité mondiale et une enquête sur la filière aéronautique et spatiale. Compte tenu de la date de ces deux consultations et pour tenir compte des résultats, les fiches descriptives de ces deux enquêtes ont été mises en ligne trop tardivement pour respecter des délais corrects de consultation. Nous avons donc aménagé la procédure de la manière suivante : ces enquêtes sont présentées en séance, puis une consultation en ligne sera lancée auprès de l'ensemble des membres de la commission Entreprises dans le modèle de la pratique adoptée durant le confinement. Les avis d'opportunité seront délivrés à la suite de cette consultation.

Nous avons donc ici une illustration de deux types de consultation hors commission, l'une en amont de la commission comme aide à l'élaboration du programme de travail et l'autre en aval sur des avis d'opportunité dont les descriptifs d'enquête sont trop tardifs pour la commission. Cette manière de procéder pourrait faire école et nous permettre de faire preuve de la souplesse nécessaire, en complétant le dispositif des commissions traditionnelles par des consultations qui vont s'intercaler entre les deux rendez-vous semestriels que sont les commissions formelles, ces dernières devant de toute façon rester le lieu d'un compte rendu complet de ces consultations hors commission.

Dans cet ordre d'idée, la présentation des avis 7bis au troisième point de l'ordre du jour est une information sur la décision accordée par le président de la commission à une demande globale de l'Insee auprès de plusieurs détenteurs de données pour mener des études examinant les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid dans des délais très serrés, les résultats étant très attendus et s'inscrivant dans un ensemble d'études sur ce sujet.

Lionel FONTAGNÉ

Le Cnis et ses différentes commissions se sont montrés très réactifs, tout comme l'ensemble du système statistique français, largement mis à contribution durant cette crise. Sur le site de l'Insee, de nombreux dossiers traitent du Covid. Un énorme travail a été réalisé sans que les autres travaux aient été trop retardés.

III. ENQUÊTES POUR DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ

III.1 Enquêtes avec présentation et questions-réponses

Enquêtes sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie, le commerce et les services

Marianne FONTVIEILLE, Insee

Cette enquête répond à des exigences européennes et nationales. Au niveau européen, le sujet est régi par le cadre du règlement du 25 novembre 2002 relatif aux statistiques sur les déchets, au titre duquel nous devons donner à Eurostat des précisions sur les quantités de déchets que nous produisons au niveau national et par la directive-cadre du 19 novembre 2008 sur les déchets alimentaires. L'enquête répond aussi à des besoins nationaux, notamment la loi de transition énergétique de 2015 qui avait pour but de limiter les déchets non réutilisés et de recycler 55 % des déchets non dangereux d'ici 2020. L'enquête Déchets menée cette année permettra de vérifier si nous avons atteint l'un des objectifs de cette loi. La loi de transition énergétique et les objectifs qui lui sont rattachés sont suivis par l'Ademe, un établissement public. Différents acteurs, au niveau national, répondent donc à la directive européenne.

Cette enquête poursuit des objectifs multiples. Il s'agit d'estimer la production nationale de déchets non dangereux dans les établissements de commerce, d'industrie et de services, connaître les différents modes de collecte et de traitement des déchets, mesurer qualitativement la gestion des déchets et évaluer la place qu'occupent les préoccupations environnementales au sein des établissements et enfin mesurer qualitativement et quantitativement le gaspillage alimentaire, une nouveauté de l'enquête déchets 2020.

Tous les deux ans, nous transmettons à Eurostat des données sur les tonnages des déchets produits, dangereux et non dangereux. L'Insee s'occupe principalement des déchets non dangereux, les déchets dangereux relevant eux des Dreal (directions régionales sous tutelle commune du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires). Tous les secteurs d'activité, toutes tailles confondues, sont interrogés, ainsi que tous les ménages. 51 types de déchets sont renseignés, dont 30 non dangereux. Les sources sont divisées au sein des différents acteurs nationaux. Le SDES centralise les données et coordonne la réponse française à partir des données de l'Insee pour les déchets non dangereux dans le commerce, l'industrie et les services, du SDES pour les déchets de la construction, du transport et de l'écologie ou de l'Ademe pour les déchets des ménages.

L'Insee interroge le commerce depuis 2007 et l'industrie depuis 2013. Jusqu'à présent, les services étaient estimés par un solde. Or après avoir constaté que ce solde était négatif, la décision a été prise d'élargir l'interrogation, pour l'édition 2020, au secteur des services. Pour les commerces, nous enquêtons auprès des établissements de 20 salariés et plus. Tous les secteurs sont concernés (sections 45 à 47 de la NAF). Nous avons ajouté cette année le secteur 45 correspondant au commerce automobile. Pour l'industrie, nous interrogeons les établissements de 10 salariés et plus sur l'ensemble des secteurs. En 2020, nous distinguons le groupe 10.9 correspondant à la fabrication d'aliments pour animaux. Enfin, pour les services, nous interrogeons les établissements de 20 salariés et plus dans tous les secteurs. L'enquête sera exhaustive pour les établissements de 250 salariés et plus.

En 2020, nous élargissons donc l'enquête au champ des services et nous ajoutons quelques divisions au sein de l'industrie et du commerce. Nous procédons aussi à quelques modifications au sein du questionnaire. Nous avons ajouté, dans la première partie relative aux informations générales sur l'établissement, une question de cadrage sur le chiffre d'affaires ou les ventes annuelles afin d'appréhender le lien qui peut exister entre la quantité de déchets produite et le niveau d'activité de l'entreprise. Nous testons actuellement le questionnaire avec le réseau des enquêteurs pour déterminer la question de cadrage la plus pertinente en fonction du secteur. Le questionnaire a par ailleurs été remanié de façon à bien distinguer les déchets alimentaires issus de la restauration collective (cantines, restaurants d'entreprise) et les déchets organiques issus de l'activité pour estimer précisément le gaspillage alimentaire.

L'enquête aura lieu exceptionnellement à deux années d'intervalle, en 2020 et 2022. Généralement, elle se déroule tous les quatre ans et, entre chaque collecte, nous effectuons un rapportage pour estimer les quantités de déchets. Or pour le rapportage en 2022, en nous basant sur les données de la collecte 2020, nous aurions sans doute un biais lié au Coronavirus. Nous avons donc choisi de conduire deux enquêtes, en 2020 et 2022, pour éviter ce rapportage. En 2020, nous réaliserons donc trois enquêtes portant respectivement sur le commerce, les services et l'industrie. Pour le commerce et l'industrie, nous proposerons un questionnaire allégé, demandant aux établissements la quantité de déchets qu'ils produisent et s'ils trient ou non leurs déchets. Pour les services, l'enquête étant totalement nouvelle, nous déploierons un questionnaire complet. Nous interrogerons donc les établissements sur la quantité de déchets produite, le mode de traitement des déchets, les organismes chargés de la collecte, la part des emballages, etc. En 2022, nous mènerons des enquêtes complètes pour les trois secteurs avant de reprendre un rythme un peu plus normal, avec une enquête tous les quatre ans.

Les tests enquêteurs ont commencé et vont se poursuivre jusqu'à mi-janvier 2021. Fin janvier, nous devons préparer le dossier pour le comité du label, avant la présentation le 17 mars 2021. La collecte aura lieu entre octobre et janvier 2022, avant les travaux d'apurement et de redressement.

Lionel FONTAGNÉ

Les services non marchands sont-ils inclus dans cette enquête ?

Marianne FONTVIEILLE

Non, seuls les services marchands sont couverts.

Lionel FONTAGNÉ

C'est regrettable.

III.2 Information

Enquête sur les chaînes d'activité mondiales (CAM) en 2021

François-Xavier DUSSUD, Insee

Cette enquête, prévue initialement en 2021 avait été reportée en 2022 pour finalement revenir au programme de l'automne 2021. Cette enquête européenne n'est pas obligatoire. De fait, son report ne soulevait pas de difficultés vis-à-vis du rapportage auprès d'Eurostat. Le comité de direction de l'Insee a décidé de lancer cette enquête afin d'étudier la fragmentation des processus de production mis en œuvre par les entreprises, les conduisant à externaliser éventuellement des activités en France ou à délocaliser à l'étranger, mais aussi à relocaliser des activités initialement effectuées à l'étranger pour les rapatrier en France.

Les informations relatives aux types d'activités externalisés ou délocalisés sont complétées par leur localisation. Le questionnaire comprend aussi des questions sur l'impact des délocalisations en matière d'emploi et sur les motivations et les freins rencontrés. Des informations sont également demandées sur les relocalisations, les types d'activités concernés et les raisons qui motivent cette décision. Enfin, l'Insee propose d'ajouter un module qui n'est pas obligatoire au niveau européen sur les activités nouvelles développées *ex nihilo* à l'étranger.

L'enquête couvre une période de trois ans (2018-2019-2020), avec quelques questions pour isoler les effets liés à la crise sanitaire en 2020. L'échantillon serait composé de 10 000 entreprises. Comme pour l'enquête 2016, l'unité statistique sera l'entreprise et non plus l'unité légale, avec un seuil probablement fixé à 50 salariés pour conserver les mêmes caractéristiques que l'édition précédente qui était limitée aux PME. Nous prévoyons deux questionnaires selon que l'entreprise interrogée appartient ou non à un groupe. Les principaux modules couvrent l'externalisation, c'est-à-dire le transfert total ou partiel d'activités précédemment exercées au sein de l'entreprise vers d'autres sociétés qui n'appartiennent pas à l'entreprise, mais qui sont implantées en France, et l'équivalent avec une délocalisation à l'étranger, là encore vers des entreprises extérieures au groupe. Le questionnaire liste ensuite les motivations et obstacles à ces délocalisations, avec trois modalités spécifiques liées à la crise sanitaire, puis évoque les relocalisations d'activités en France et les activités nouvelles développées à l'étranger sans transfert de postes de la France vers l'étranger.

Les propositions d'Eurostat incluent dans les motivations et les obstacles des modalités spécifiques à la prise en compte de la crise : la décision de délocalisation est-elle une décision stratégique suite à la crise ? Avez-vous rencontré des difficultés suite à la crise Covid-19 ? Eurostat propose même un module spécifique : avez-vous pris des décisions de délocalisation ou de relocalisation suite à la crise Covid-19 ? La crise a-t-elle remis en cause des projets de délocalisation décidés début 2020 ?

La collecte sera menée de façon concomitante avec l'enquête Déchets, de septembre 2021 à janvier 2022. Nous envisageons une première diffusion de résultats plutôt début 2023, éventuellement fin 2022 si les

travaux post-collecte se déroulent rapidement. La consultation sur le programme d'enquête a eu lieu en septembre avec deux réunions spécifiques. Nous allons poursuivre la concertation sur le questionnaire que nous ferons circuler auprès des mêmes participants. Il leur sera adressé aujourd'hui ou demain, avec un délai de réponse très court, de l'ordre d'une semaine.

Enquête sur la filière aéronautique et spatiale en 2021

François-Xavier DUSSUD

L'enquête sur la filière aéronautique et spatiale est présentée en opportunité bien qu'elle existe déjà et a bénéficié d'un avis d'opportunité voilà deux ans. Jusqu'à présent limitée au Grand Sud-ouest, regroupant les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie, elle passe aujourd'hui à l'échelon national.

Si le secteur de la construction aéronautique et spatiale est bien couvert par les statistiques d'entreprises, il n'en est pas de même pour la filière. L'enquête poursuit donc un double objectif : délimiter le périmètre de la filière tout en mesurant le poids qu'elle occupe dans l'économie et collecter l'information statistique nécessaire à son fonctionnement, notamment en 2020, période où elle a connu une forte crise. La filière est définie de manière très large, puisqu'elle couvre tout ce qui concourt à la construction d'aéronefs, y compris les activités initiales (études, conception, fabrication, maintenance).

Le recours à une enquête plutôt qu'à des sources administratives répond à des préconisations de différents pôles de l'Insee. Il n'empêchera pas pour autant l'utilisation d'enquêtes existantes ou de sources administratives pour sélectionner les unités légales comprises dans l'échantillon ou pour compléter/enrichir les données d'enquête collectées.

Un comité de concertation est déjà en place dans le cadre de l'enquête existante. Y participent des représentants de différents acteurs institutionnels des régions et des représentants de la société civile et du monde des entreprises des différents secteurs concernés par la filière. Ce comité sera mobilisé pour cette nouvelle édition. Au niveau national, l'échantillon sera constitué d'unités légales actives au 31 décembre de l'année précédant la collecte, avec constitution de différentes strates selon que l'unité légale appartient au noyau de la filière, l'activité partielle ou potentielle de la filière. L'échantillon n'est pas encore tout à fait déterminé, mais nous envisageons d'interroger 15 000 unités avec l'ambition d'obtenir des résultats exploitables au niveau national, mais aussi dans les principales régions d'implantation de la filière (Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire).

Parmi les sujets abordés, l'enquête reviendra sur l'appartenance à la filière, mesurée par la part de chiffre d'affaires sur les différents marchés. Elle comportera également différentes questions sur les fonctions et les relations interentreprises au sein de la filière (qualité, prix, planification des commandes, etc.), la sous-traitance confiée et les décisions éventuellement prises par cette sous-traitance du fait de la crise sanitaire. Les questions porteront sur la conjoncture et les perspectives, le taux d'utilisation des capacités de production, l'évolution prévue de l'activité en 2021, l'effectif salarié, l'investissement. Un module traite aussi des activités de recherche et développement, en particulier en 2020. Enfin, l'enquête comporte des questions quantitatives sur l'emploi ou l'intérim.

Le calendrier de cette opération est très serré. L'enquête devrait en effet être lancée sur le terrain à la mi-mars.

Lionel FONTAGNÉ

L'enquête sur les chaînes d'activité mondiales fait désormais l'objet d'une demande au niveau européen. Les sujets évoqués sur la relocalisation d'activité figurent-ils dans le jeu de questions prévu par Eurostat ou sont-ils spécifiques à la France ?

François-Xavier DUSSUD

A priori, ces questions ne figurent pas dans le questionnaire d'Eurostat. Elles seront intégrées par la France et peut-être par d'autres pays. Pour information, nous avons une réunion avec Eurostat la semaine prochaine. Nous pourrions donc voir si d'autres pays ont fait ce choix.

Lionel FONTAGNÉ

Ce sujet est important pour le débat.

Dans une enquête que j'avais eu l'occasion d'étudier avec Aurélien d'Isanto de l'Insee, nous avons observé que les réponses aux questions sur les raisons pour lesquelles les entreprises n'avaient pas délocalisé après avoir envisagé de le faire étaient riches d'enseignements et apportaient un éclairage statistique par rapport à un certain nombre d'arguments présents dans la littérature économique sur les questions de propriété intellectuelle, d'éloignement par rapport aux clients, etc. De ce point de vue, l'enquête se révélera donc très riche. Il est en effet intéressant d'identifier les raisons pour lesquelles les entreprises ne délocalisent pas.

Sur l'enquête Déchets, pourrions-nous envoyer des commentaires post-commission ?

Isabelle ANXIONNAZ

La présentation de l'enquête déchets a été complète et la documentation a été mise en ligne suffisamment dans les temps pour permettre à la commission de se prononcer aujourd'hui. En revanche, la consultation va se poursuivre sur l'enquête sur les chaînes d'activité mondiales et l'enquête sur la filière aéronautique et spatiale.

Sophie GAUDEUL, CFDT

Recevrons-nous le questionnaire de l'enquête CAM ? Pourrons-nous réagir face à certains manques notamment ? Au-delà des délocalisations, il existe plusieurs autres types de restructurations que la crise sanitaire peut engendrer. Le questionnaire accorde-t-il une place à ces restructurations ? La taille du questionnaire est-elle limitée ? Quels sont vos attendus sur le sujet ?

François-Xavier DUSSUD

En effet, l'enquête porte essentiellement sur les délocalisations et relocalisations et non sur l'ensemble des restructurations possibles au sein des entreprises.

Lionel FONTAGNÉ

Quelle est la frontière entre déchets dangereux et non dangereux ? Elle est sans doute assez difficile à établir. Comment a-t-elle été définie ?

Sylvain MOREAU

Cette typologie est gérée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, notamment par la Direction générale de la gestion des risques. Je pense que la nomenclature doit même relever de l'échelle internationale. Du point de vue statistique, nous nous conformons à cette nomenclature, d'autant que les déchets dangereux font l'objet d'un marquage administratif. Les directions régionales du ministère (Dreal) disposent de cette information et nous utilisons donc des sources administratives pour répondre au règlement. L'information étant presque exhaustive, nous n'avons pas besoin d'une enquête statistique.

Jean FOURÉ, Haut Conseil pour le climat

Sur l'enquête CAM, vous envisagez de traiter des raisons qui ont amené des entreprises à d'éventuelles délocalisations ou à un retrait d'une envie précédente de délocalisation. La question est-elle ouverte ? La question des délocalisations pour des raisons de politique climatique ou environnementale est-elle évoquée ? Nous ne retrouvons pas forcément cet aspect dans la littérature économique. Or l'avis subjectif des entreprises pourrait se révéler très intéressant sur le sujet.

François-Xavier DUSSUD

La liste des raisons est fermée. Elle comprend une dizaine de propositions sur les motivations et les obstacles, mais ne mentionne pas les raisons climatiques. Pour autant, nous pourrions le proposer à la réunion d'Eurostat la semaine prochaine. Nous pouvons ajouter une ou deux modalités supplémentaires à la demande.

Lionel FONTAGNÉ

C'est une très bonne question. La question des « havres de pollution », qui repose sur l'idée que les entreprises quittent le territoire pour échapper à une réglementation environnementale, est assez mal documentée dans la littérature. Un éclairage sur le sujet à travers cette enquête me paraîtrait intéressant.

François-Xavier DUSSUD

Je tempère un peu ma réponse. Une modalité évoque l'opportunité de « bénéficier d'une réglementation plus favorable », en mêlant tous les types de règles (environnementales, fiscales, etc.). Nous pourrions éventuellement isoler les règles environnementales.

Lionel FONTAGNÉ

Dans le débat actuel, la distinction entre l'optimisation fiscale et le moins-disant environnemental mériterait effectivement d'être envisagée.

La commission « Entreprises et stratégies de marché » rend un avis d'opportunité favorable sur l'enquête relative à la production de déchets non dangereux dans l'industrie, le commerce et les services.

Pour les enquêtes FAS 2020 et CAM 2020, le compte rendu de la consultation sera mis en ligne en tant que document complémentaire sur le site du Cnis à la page de la commission courant novembre.

IV. INFORMATION SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DE 1951

Lionel FONTAGNÉ

Cette demande d'accès a été formulée par l'Insee auprès de l'Acoss, BPI France, la Dares et la DGFIP.

Françoise MAUREL, Cnis

La demande d'avis 7bis a déjà été évoquée par Isabelle Anxionnaz au cours de sa présentation des procédures d'urgence liées à la crise sanitaire. En outre, la décision d'autorisation d'accès aux sources administratives au titre de l'article 7bis a déjà été signée par le président de la commission le 4 septembre.

L'Insee souhaitait mener un ensemble d'études en urgence pour appréhender l'impact sur les entreprises d'un certain nombre de dispositifs liés à la crise sanitaire et compléter, à titre méthodologique, les données recueillies dans le cadre de l'enquête sur les conséquences de la crise sur l'organisation des entreprises. Les quatre sources demandées constituent des données de gestion détenues par des organismes et concernent les dispositifs mis en place pendant la crise.

Les études ainsi réalisées feront ultérieurement l'objet de publications et d'une diffusion publique.

Lionel FONTAGNÉ

La commission a travaillé un peu dans l'urgence tout en respectant les règles en vigueur. Ce point visait à assurer la transparence de l'information vis-à-vis des membres de la commission. Nous préférons toujours, bien évidemment, nouer des échanges avec vous et recueillir vos différents points de vue. Dans certaines circonstances, des demandes d'avis d'opportunité ont débouché sur des débats, des reformulations ou des demandes de précision. En l'espèce, nous n'avons pas pu procéder de cette façon. En tant que président de cette commission, j'ai lu dans le détail ce qui était proposé et accordé un avis favorable à la demande.

V. POINT SUR L'UTILISATION DES DONNÉES DE CAISSE POUR LE CALCUL DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) : RETOUR D'EXPÉRIENCE

Lionel FONTAGNÉ

Nous avons déjà abordé ce sujet à de multiples reprises au sein de notre commission. Les données de caisse constituent l'une des formes d'utilisation du *big data* pour la statistique publique. Pour l'indice des prix à la consommation, il s'agit de remplacer ou de compléter les relevés réalisés manuellement par les enquêteurs dans les magasins par des données beaucoup plus riches, qui permettent par exemple d'observer bien plus exactement les promotions. Pour accéder à ces données à caractère privé, la statistique publique avait dû dans un premier temps signer des conventions et mener des expériences pour comparer les résultats obtenus grâce à ces deux méthodes.

Marie LECLAIR, Insee

L'utilisation des données de caisse dans le calcul de l'indice des prix à la consommation est effective depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'indice des prix à la consommation constitue la principale mesure de l'inflation. Pour le calculer, nous suivons chaque mois le prix d'un panier fixe de produits, afin de ne mesurer que des évolutions de prix, en dehors de toute évolution de la qualité ou de la structure de la consommation. Ce panier est mis à jour tous les ans pour rester représentatif de la consommation des ménages. Si, en cours d'année, certains produits disparaissent, nous les remplaçons et nous procédons à des ajustements pour neutraliser ces changements de qualité.

En pratique, des enquêteurs se rendent dans les points de vente physiques pour relever 160 000 prix chaque mois. Nous relevons aussi 500 000 prix sur Internet *via* une collecte manuelle et une collecte par *webscraping*, avec des robots qui collectent, sur les sites internet, des prix très volatils comme le transport aérien ou le transport ferroviaire. Enfin, nous utilisons des données ou des déclarations administratives. Depuis janvier 2020, à ces différentes sources de données se sont ajoutées les données de caisse, que nous recueillons auprès des super et hypermarchés. Ces données représentent 80 millions de produits. Elles ont remplacé les relevés effectués par les enquêteurs en France métropolitaine pour certains produits vendus en super et hypermarchés, à savoir les produits alimentaires industriels, d'entretien et d'hygiène-beauté. Pour le reste des produits, la complexité de suivi des prix ou la manière dont les informations sont disponibles dans les données de caisse ne nous permettent pas de les suivre *via* ces données.

Ce projet est assez ancien. Il a commencé voilà dix ans et a déjà fait l'objet de nombreuses présentations dans les instances du Cnis. Le projet a été lancé au début des années 2010 avec l'acquisition d'un premier jeu de données pour appréhender ces données et vérifier la faisabilité de leur exploitation pour l'indice des prix à la consommation. Une fois cette faisabilité avérée, nous avons réussi à signer des conventions avec

quatre enseignes qui ont accepté de nous transmettre leurs données tous les jours. Sur cette base, nous avons pu mener des études expérimentales pour définir la méthodologie d'exploitation de ces données et réaliser un certain nombre de tests informatiques sur ces données très volumineuses.

Pour intégrer les données de caisse dans l'indice des prix à la consommation, l'Insee a considéré que la démarche devait concerner l'ensemble des super et hypermarchés. Pour cela, il a fallu une évolution législative, fin 2016, avec l'adoption de la loi numérique qui a permis de rendre obligatoire la transmission des données privées dans le cadre d'une enquête statistique. Au printemps 2017, un arrêté spécifique aux données de caisse a rendu leur transmission obligatoire pour le calcul de l'indice des prix à la consommation. Il a fallu ensuite mettre en place les flux d'échange avec les différentes enseignes. *In fine*, nous avons reçu les données pour l'intégralité du champ (super et hypermarchés, hors *hard discount*, de France métropolitaine) fin 2018 ou début 2019. Pendant un an, nous avons alors réalisé un test grandeur réelle. Nous calculions deux indices des prix à la consommation en même temps, sans et avec données de caisse, selon la méthodologie que nous avons définie. Ce test s'est révélé probant, ce qui nous a amenés, à partir de janvier 2020, à utiliser les données de caisse pour l'indice des prix à la consommation diffusé chaque mois.

Les données de caisse sont recueillies quand les consommateurs passent aux caisses des points de vente. Cette information est consolidée de manière à ce que nous recevions pour chaque point de vente, chaque jour et pour chaque code-barres, une information sur le chiffre d'affaires et les quantités vendues. L'Insee reçoit ainsi 1,7 milliard d'enregistrements par mois. Ces données offrent une exhaustivité de l'information sur tous les super et hypermarchés, ce qui n'est pas le cas avec les enquêteurs qui ne se rendent que dans quelques agglomérations urbaines. Elles nous donnent aussi une information sur les quantités achetées pour chaque produit, ce dont nous ne disposions pas auparavant. Nous avons bien des informations de la comptabilité nationale relativement fines sur les montants de consommation par grands postes de la consommation, mais nous n'avons pas d'information détaillée sur les marques achetées dans chaque point de vente. Or cette information est très précieuse pour constituer un panier. Enfin, grâce aux données de caisse, nous connaissons les prix réellement payés par les consommateurs, et non les prix affichés comme pouvaient les relever nos enquêteurs. Nous avons notamment connaissance des promotions individualisées pour les porteurs de carte que nous ne pouvions pas prendre en compte dans l'indice des prix à la consommation jusqu'à présent, faute de connaître le nombre de consommateurs bénéficiaires.

Même si ces données sont très riches, il n'était pas si évident que cela de les utiliser pour l'indice des prix à la consommation, d'autant que l'Insee a fait le choix de conserver les mêmes concepts en introduisant cette nouvelle source de données, notamment le principe de panier fixe qui implique que lorsque des produits disparaissent, pour éviter une attrition du panier, nous devons les remplacer et pratiquer des ajustements qualité. L'exercice se révèle très compliqué du fait du volume de données. En outre, pour remplacer des produits, il faut être capable de les identifier, les classer et en trouver l'équivalent. Sur la volumétrie, nous avons résolu cette difficulté grâce à une architecture informatique de style *big data* et à un dictionnaire de code-barres permettant de classer les produits dans la nomenclature de consommation, d'identifier les relances commerciales et de remplacer les produits. Cette démarche ne correspond pas forcément au choix retenu par tous nos homologues européens qui ont parfois été amenés à modifier les concepts de l'IPC et adopter d'autres méthodes que le panier fixe.

Avant d'introduire les données de caisse dans le calcul de l'indice des prix à la consommation, nous avons souhaité réaliser une étude d'impact grandeur nature durant un an. Cette étude a donné lieu à un document publié sur le site de l'Insee, avec des résultats assez détaillés pour chaque poste des indices des prix que nous diffusons. Les résultats sont relativement proches. L'indice des prix calculé avec les données de caisse se révèle légèrement moins dynamique que l'indice des prix traditionnel. Pour autant, l'écart est considéré comme relativement faible selon les normes d'Eurostat (moins de 0,1 point). Dans une analyse plus poussée, les écarts apparaissent plus importants selon les postes. Trois raisons nous donnent à penser que le suivi avec les données de caisse est de meilleure qualité.

Grâce aux données de caisse, nous avons beaucoup plus de relevés et donc une précision accrue. Sur certains postes, nous avons ainsi pu identifier des écarts parce que, pour l'indice des prix traditionnel, nous avons suivi des produits dont l'évolution de prix était forte alors que, dans les données de caisse, comme nous avons suivi un nombre bien plus important de produits, ces produits atypiques avaient un poids beaucoup plus faible. Par ailleurs, les données de caisse nous offrent une meilleure couverture du champ de la consommation. Dans l'IPC traditionnel, nous ne pouvons pas suivre tous les pans de la consommation. Nous essayons donc de suivre les bons représentants (« variétés »). Or nous avons constaté que pour certains postes comme les alcools, nous manquions certaines variétés présentant des évolutions de prix différentes, ce qui pouvait expliquer *in fine* des écarts. Enfin, la meilleure prise en compte des promotions explique une partie de ces écarts. Avec les données de caisse, nous prenons en effet en considération les promotions individualisées pour les porteurs de carte, au contraire des enquêteurs de l'Insee lors des relevés de prix. En outre, comme nous avons une meilleure connaissance des quantités vendues, nous appréhendons mieux le poids de ces promotions.

Suite à ces résultats, nous avons été confortés dans l'idée d'utiliser les données de caisse pour le calcul de l'indice des prix à la consommation depuis le 1^{er} janvier. L'année 2020 s'est révélée compliquée du fait de la crise sanitaire et nous avons été très heureux de pouvoir recourir aux données de caisse. Nous avons en effet des données pour 10 % de notre panier IPC, dans un contexte où les enquêteurs ne pouvaient plus se déplacer sur le terrain entre le 16 mars et le 15 juin. Pour pallier le défaut de collecte de la part des enquêteurs, nous avons cherché à mobiliser d'autres sources, notamment des relevés sur Internet ou par téléphone et à mobiliser davantage les données de caisse, notamment celles des supérettes que nous recevions sans les utiliser jusqu'à présent, ainsi que des relevés de prix pour les biens durables et l'habillement. Nous n'avons pas inclus ces données dans nos indices, car les questions de remplacement et d'ajustement qualité sont très importantes sur ces produits et nous n'étions pas capables de les automatiser. Durant la crise sanitaire, nous avons recherché dans les données de caisse le prix de produits qui faisaient partie du panier IPC, pour lesquels les enquêteurs avaient relevé le code-barres, afin de mesurer les évolutions de prix.

Je signale également que pendant le confinement, le département de la conjoncture de l'Insee a réalisé des exercices de *nowcasting* et utilisé les données de caisse parmi d'autres sources novatrices pour évaluer l'évolution en temps réel de l'activité, notamment de la consommation des ménages. L'exercice a été rendu possible grâce à l'accord des enseignes pour utiliser ces données de caisse pour un autre usage que l'indice des prix à la consommation. Par ailleurs, ces exercices nous ont permis de produire des indices de prix alternatifs correspondant à des évolutions de prix pour un panier correspondant à la consommation durant la crise.

A plus long terme, en dehors de ces usages en temps de crise, nous envisageons de poursuivre un certain nombre de travaux méthodologiques. Nous avons imaginé, sur les données de caisse, une démarche en deux temps : produire des statistiques que nous produisons déjà, puis utiliser cette source très riche pour produire de nouvelles statistiques. Nous pensions notamment à la production de prix moyens, de comparaisons spatiales de prix ou d'indices de prix régionaux sur le champ restreint des produits de grande consommation. Nous envisageons aussi d'étendre l'utilisation des données de caisse à d'autres champs : de nouveaux produits, comme les biens durables et l'habillement, même si l'exercice s'avère, après instruction, assez difficile, de nouvelles formes de vente, comme les supérettes ou les *hard-discounters*, ou de nouveaux territoires. Pour l'instant, nous utilisons uniquement les données de France métropolitaine, mais nous cherchons ce que nous pourrions obtenir sur les DOM.

Alain GELY, CGT

Je ne vais pas revenir sur les dix années de discussion. Je remercie et félicite l'Insee pour le travail particulièrement acrobatique réalisé au cours des derniers mois. Où en sommes-nous de l'accès des chercheurs aux données de caisse ? Nous sommes conscients que l'indice des prix à la consommation ne peut pas tenir compte de la durabilité des produits, mais cette durabilité représente un élément important de la qualité des produits. L'obsolescence est défavorable sur le coût de la vie. L'Insee a-t-il les moyens d'évaluer à moyen terme la durabilité des produits ? Par ailleurs, nous avons constaté au printemps une différence accentuée entre les catégories de population au regard des variations de prix, notamment sur l'essence ou l'alimentation. Or cette différence ne semble pas apparaître dans l'indice des prix à la consommation par quintile. Enfin, les quantités ont été utilisées en *nowcasting*, mais il me semble que les conventions signées avec les fournisseurs de données n'autorisent pas l'Insee à utiliser ces données. Etes-vous tentés de les utiliser quand même pour l'indice des volumes de ventes ou d'autres utilisations ?

Marie LECLAIR

J'ai évoqué l'avenir des données de caisse pour l'indice des prix à la consommation, mais nous avons effectivement d'autres projets au sein de l'Insee pour utiliser les données de caisse sur les quantités. Cette utilisation exige une adaptation des conventions et de l'arrêté. Nous progressons dans cette voie. L'exercice de *nowcasting* s'est d'ailleurs effectué dans ce cadre légal.

Alain JACQUOT, Insee

Nous envisageons l'utilisation des données de caisse pour le calcul des indices de chiffre d'affaires. Nous avons signé des conventions avec trois enseignes à cet effet : Auchan, Carrefour et Casino, et il semblerait que Système U ait également signé une convention ce jour. Nous sommes en phase d'exploration de ces données et les premières expérimentations que nous avons menées sont plutôt encourageantes.

Marie LECLAIR

Nous devons progresser sur l'accès aux données des chercheurs. Nous ne pouvons pas transmettre directement les données que nous recevons à la fois pour des raisons légales et de volumes. Dans le cadre du comité d'utilisateurs de l'IPC, nous avons émis l'idée de réfléchir aux besoins des chercheurs pour pouvoir produire des données sur les prix correspondant à leurs demandes. Nous n'avons pas suffisamment avancé sur le sujet, mais la démarche n'est pas pour autant abandonnée.

La question de la durabilité des produits – et plus généralement celle de la qualité – est ancienne, mais elle n'est pas spécifiquement liée aux données de caisse, avec lesquelles nous suivons des produits d'usage courant non durables par définition. La seule manière pour le statisticien de réussir à identifier des différences de qualité consiste à comparer, à un moment donné, des produits différents avec des prix différents. Cela implique que les préférences des consommateurs vont bien se traduire par des différences de prix. Si le consommateur sait qu'un produit a plus de chance d'être durable qu'un autre, cela va se traduire par des prix relatifs différents. S'il existe un défaut d'information, en revanche, le consommateur l'ignore et nous aussi. Nous n'avons pas d'autre indicateur pour prendre en compte cette durabilité. Même lorsque nous utilisons des méthodes hédoniques pour essayer de mesurer ces différences de qualité, nous reposons toujours sur l'hypothèse que la valorisation différente de caractéristiques repose toujours sur une différence de prix.

Nous mesurons avec l'indice des prix à la consommation une évolution moyenne de l'inflation pour l'ensemble des ménages. Nous produisons aussi des indices catégoriels pour les ménages ouvriers, employés et pour le premier quintile de niveau de vie tous les mois, ou pour les ménages locataires, propriétaires tous les ans. En général, les écarts sont relativement faibles.

Alain GELY

Ma question allait plus loin, mais nous y reviendrons ultérieurement.

Lionel FONTAGNÉ

Il reste beaucoup à faire en termes d'analyse sur l'élasticité prix, la qualité, etc., mais cela dépasse l'objet de cette réunion. Merci pour cet exposé.

VI. LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR LES ENTREPRISES ET LA MESURE DE L'EMPREINTE CARBONE DU SYSTÈME PRODUCTIF : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

Lionel FONTAGNÉ

Pour aborder ce sujet, nous accueillons Jean Fouré, économiste au Haut Conseil pour le climat et Nicolas Riedinger, du SDES. Je tiens à les remercier pour avoir préparé un exposé. Nous avons ensuite prévu un échange avant de rédiger un avis.

VI.1 Introduction : présentation du rapport du Haut Conseil pour le climat sur les émissions liées aux échanges internationaux

Jean FOURÉ, Haut Conseil pour le climat

Je suis responsable des études au Haut Conseil pour le climat, une instance consultative instituée auprès du Premier ministre qui a vocation à rendre un avis sur la politique climatique en France. Initialement, cette présentation devait intervenir avant la parution d'un rapport sur lequel nous travaillons depuis un certain temps sur l'empreinte carbone. Elle aurait permis d'avoir un retour de la commission sur son contenu. Malheureusement, la commission a été retardée et notre rapport est déjà sorti.

Ce rapport fait suite à une saisine du ministère de la Transition écologique en 2019 ayant pour titre « *Quelle est l'empreinte carbone des produits que nous importons et comment la réduire efficacement ?* ». Le ministère avait spécifiquement demandé un avis méthodologique sur la méthode de calcul de l'empreinte carbone et une identification des déterminants à l'origine de cette empreinte carbone. Ce rapport ne concerne pas les émissions de gaz à effet de serre réalisées sur le territoire français, conformément au cadre standard de rapportage au niveau des Nations Unies, mais plutôt toutes les émissions qui interviennent en amont des biens dont la consommation finale a lieu en France. Il est disponible en ligne sur le site du Haut Conseil pour le climat.

En termes de méthode, nous avons mené plusieurs types d'analyses. Nous avons utilisé les données produites par le SDES. Nous avons également demandé des analyses complémentaires à l'OFCE et nous avons réalisé des auditions et une revue de la littérature. L'empreinte carbone a deux principales composantes : des émissions dites domestiques, c'est-à-dire produites sur le territoire national français pour des biens dont la consommation finale a lieu en France et des émissions importées, émises hors de France pour la production de biens et services dont la consommation finale a lieu en France. Les calculs sont basés sur des tableaux entrées/sorties produits par les différents pays. Globalement, nous constatons que l'empreinte carbone en France est relativement stable depuis 1995 et plutôt en diminution depuis 2005. Cette diminution masque cependant une grande hétérogénéité entre les émissions produites sur le territoire français, qui diminuent franchement et les émissions importées qui, elles, augmentent de 78 % depuis 1995.

Lorsque l'on cherche à comprendre ce qui se cache derrière cette empreinte carbone, nous pouvons faire une décomposition en fonction du lieu où sont produites les émissions et des secteurs à l'origine de ces émissions, quelle que soit leur position dans la chaîne de valeur en amont de la consommation finale. Cette analyse est basée sur les données de l'OFCE, mais elle est également réalisée dans notre rapport avec les données officielles d'empreinte carbone du SDES. Il apparaît que la moitié des émissions de l'empreinte carbone ont lieu en France, qu'il s'agisse d'émissions directes des ménages ou d'émissions de la production intérieure à destination d'une consommation finale en France. Dans l'autre moitié, une partie des émissions provient de l'Union européenne et une autre partie est produite hors Union européenne.

Nous avons surtout examiné les émissions hors Union européenne, puisqu'en termes d'engagements climatiques, tout ce qui est émis sur le territoire français est déjà soumis à un engagement d'atteinte de la neutralité carbone. *A priori*, cette exigence est également en voie d'adoption à l'échelle européenne à travers le « Pacte vert ». Nous avons aussi regardé les principaux secteurs contributeurs à l'étranger et nous avons identifié quelques secteurs comme les équipements électriques et électroniques, les travaux de construction qui, *in fine*, servent à produire des biens consommés en France, la cokéfaction, le raffinage et les produits de l'industrie agroalimentaire.

Il existe une autre façon d'envisager l'empreinte carbone en regardant les biens finaux consommés en France et en leur affectant l'ensemble des émissions de la chaîne de valeur qui a donné lieu à leur production. En réallouant l'empreinte carbone de cette façon, nous constatons que la plupart des émissions de biens et services ont lieu lors de la production de biens dont la dernière transformation a lieu en France. Ainsi, les acteurs français ont une forme de responsabilité sur 75 % de l'empreinte carbone, voire 80 % en incluant les biens dont la dernière transformation a lieu dans l'Union européenne. Les secteurs de ces biens finaux sont un peu différents par rapport à la classification précédente : métallurgie, services collectifs, sociaux et personnels, cokéfaction, raffinage.

La loi Énergie Climat de 2019 prévoit l'introduction, dès 2022, de plafonds indicatifs d'émissions d'empreinte carbone. Le rapport évalue donc l'ambition qui devrait être retenue pour cette réduction d'empreinte carbone et propose quatre leviers d'action principaux, classés par ordre d'importance. Le premier de ces leviers consiste à adapter les stratégies industrielles en France. Les entreprises ont un certain levier d'action sur la chaîne de valeur amont de leur production. Or une grande partie de l'empreinte carbone est constituée de biens dont la dernière transformation a lieu en France. Il existe donc un potentiel de réduction. Concrètement, cet axe peut se concrétiser par l'élaboration de stratégies de réduction par filière. Cette démarche est déjà engagée au niveau national sur les émissions territoriales et pourrait être étendue aux émissions importées et à l'empreinte carbone. Le deuxième levier réside dans l'information des ménages. Jusqu'à présent, les ménages n'ont pas la possibilité d'arbitrer en fonction de l'impact climat des produits qu'ils consomment. Il s'agirait de développer cette information, sans oublier les autres dimensions environnementales, en appuyant notamment le score carbone qui a été proposé par la Convention citoyenne pour le climat.

Le troisième levier décrit les actions qui peuvent être menées au niveau de l'Union européenne qui dispose d'une compétence exclusive en matière de politique commerciale. Or cette politique contribue, même si ce n'est pas d'une façon massive, à l'augmentation des émissions importées. De ce point de vue, il est possible d'améliorer l'évaluation des effets des politiques européennes ou les accords de libre-échange sur les émissions importées et l'empreinte carbone. Enfin, le dernier levier traite de la coopération internationale. La France peut agir en vue de renforcer les engagements des différents pays dans le cadre de l'Accord de Paris. Si toutes les parties à cet Accord avaient pris des engagements compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 degré, nous n'aurions pas de problème d'émissions importées. Nous pourrions commercer autant que nous le voudrions, du moins du point de vue du carbone, puisque ces émissions importées seraient globalement neutres. Aller dans cette direction se révèle plus lent et plus compliqué. La France doit cependant s'en fixer l'objectif.

Dans cette analyse, nous ne pouvons pas nous passer de la question des entreprises. Dès que nous avons identifié la part de la chaîne de valeur amont des produits dont la dernière transformation a lieu en France, nous nous sommes intéressés à ce que faisaient déjà les entreprises et à la façon dont elles le faisaient. Or nous avons constaté que les outils à disposition des entreprises (démarche ACT – *Accessing low Carbon Transition* – proposée par l'Ademe ou démarche SBT – *Science Based Target*) n'ont pas une logique d'empreinte et n'opèrent pas de distinction spécifique entre les émissions produites sur le territoire national et en dehors. Pour autant, ces outils permettent déjà de traiter la question des émissions importées. La comptabilité des émissions au sein des entreprises est séparée en trois scopes selon qu'il s'agit d'émissions directes à l'intérieur de l'entreprise (scope 1), liées à la consommation d'énergie de l'entreprise (scope 2) ou liées aux émissions des fournisseurs (scope 3). Pour les multinationales, les émissions importées et les émissions territoriales sont incluses dans les trois scopes. Pour les entreprises purement nationales, qui n'ont pas de filiale à l'étranger, les émissions importées sont incluses dans le scope 3. Les initiatives actuelles prennent déjà en compte ce scope 3. Des référentiels méthodologiques commencent à se créer. Appuyer ces référentiels et la capacité pour les entreprises de connaître leurs émissions importées constitue un point crucial pour élaborer une stratégie de décarbonation.

Ce résultat peut être difficile à obtenir, en particulier pour une entreprise française minoritaire auprès d'un fournisseur étranger. Son levier d'action n'est pas forcément très fort pour demander des données. La démarche n'est cependant pas impossible. Casino ou Décathlon ont déjà fait cet exercice. Nous pensons que définir une stratégie de décarbonation par filière permettrait un effet levier, l'ensemble d'une filière pouvant demander à accéder aux données de fournisseurs à l'étranger.

Dans notre rapport, nous préconisons aussi la mise en place d'un score carbone. La littérature en sociologie des organisations révèle que la mise en place d'un score carbone aurait plutôt des effets de connaissance par les entreprises des émissions de leur chaîne de valeur et de stimulation de la différenciation stratégique entre entreprises, qui permettrait d'avancer vers une meilleure prise en compte de la problématique carbone dans les produits. Pour ce faire, il reste cependant quelques obstacles à lever. Il faut notamment compléter les référentiels et harmoniser les calculs d'analyse en cycle de vie qui sont encadrés par des normes ISO peu précises. Les données disponibles auprès de l'Ademe sont prêtes pour un certain nombre de secteurs, mais pas pour l'ensemble. Enfin, l'enjeu d'affichage environnemental, qui va au-delà de l'empreinte carbone, peut se révéler important. En agissant pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il importe en effet de ne pas nuire à d'autres dimensions environnementales, en particulier la biodiversité ou la disponibilité de l'eau.

S'agissant des indicateurs disponibles en France, nous nous sommes intéressés à la méthodologie du SDES et avons réalisé une comparaison internationale des méthodologies existant au Royaume-Uni, en Suède ou en Allemagne pour identifier les forces et les faibles de la méthodologie française. L'utilisation des données directement issues des tableaux entrées/sorties de l'Union européenne, consolidés avec le tableau français constitue sa principale force. Nous avons également noté que l'estimation anticipée des années les plus récentes était plus avancée que les autres pays. En revanche, en termes de prise en compte des émissions de gaz à effet de serre en dehors de l'Union européenne, la méthodologie actuelle n'utilise pas des données directement issues de ces pays, mais réalise une extrapolation à partir des données européennes pour imputer des émissions à l'étranger, tant sur la structure économique que sur les émissions de gaz à effet de serre. Finalement, la principale recommandation méthodologique que le Haut Conseil formule consiste à recourir à des données directement tirées des inventaires des pays concernés par le biais des tableaux entrées/sorties multirégionaux qui sont déjà mobilisés au Royaume-Uni ou en Suède.

Enfin, l'empreinte carbone traite des émissions de gaz à effet de serre, mais ne traite pas des émissions liées au changement d'utilisation des terres et à la forêt. Le rapport souligne l'importance, pour avancer vers l'établissement d'un bilan net des effets des décisions prises en France sur le climat, de prendre en compte les puits de carbone dans un calcul entrées/sorties similaire, en commençant par la déforestation importée qui constitue l'un des principaux enjeux que nous avons identifiés.

VI.2 Mesure de la consommation d'énergie des entreprises et des émissions du CO₂ du système productif

Nicolas RIEDINGER, SDES

Les émissions de gaz à effet de serre en France représentent 445 millions de tonnes de CO₂ équivalent en 2018. Elles ont baissé de 19 % depuis 1990. Elles sont restées relativement stables jusqu'en 2005 et se trouvent sur une tendance décroissante depuis. Environ 70 % de ces émissions sont liées à l'utilisation d'énergie, devant l'agriculture, les procédés industriels et les déchets. Dans les émissions liées à l'énergie, les transports dominent, avant le résidentiel tertiaire, l'industrie manufacturière et la construction, l'industrie de l'énergie (production d'énergie et raffinage). Sur les 445 millions de tonnes, le CO₂ lui-même représente 332 millions de tonnes, soit environ 75 %, dont 306 millions de tonnes liées à la combustion d'énergie fossile (pétrole, gaz et charbon). Viennent ensuite le méthane (CH₄) essentiellement lié aux activités agricoles, puis le protoxyde d'azote (N₂O) également lié aux activités agricoles, en particulier à l'utilisation d'engrais.

Le secteur productif (hors transports) est à l'origine de plus du tiers des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Ces émissions ont baissé de 22 % par rapport à 1990, ce qui correspond à une baisse de 51 % des émissions rapportées au PIB. Nous pouvons nous interroger sur les facteurs à l'origine de cette évolution. Dans notre étude, dont la dernière édition a été publiée en avril 2020, nous concluons que deux facteurs principaux jouent à peu près à parts égales dans cette baisse de l'intensité carbone du PIB : une baisse de l'intensité énergétique primaire qui s'explique par exemple par l'amélioration des procédés dans l'industrie ou la meilleure isolation des bâtiments tertiaires, et une baisse de l'intensité carbone consommée, qui reflète la modification du mix énergétique vers des énergies moins intensives en carbone, notamment avec un recours plus important à l'électricité, et, au sein des énergies fossiles, une part de plus en plus importante du gaz, l'énergie fossile relativement moins émettrice que le pétrole ou le charbon.

En plus de ces deux effets, joue, dans une moindre ampleur, un effet de structure sectorielle. Depuis 1990, l'économie s'est tertiaisée, ce qui contribue à la baisse de l'intensité carbone du PIB, puisque le tertiaire est relativement moins émetteur que l'industrie. Cette tertiarisation peut évidemment renvoyer à différents phénomènes, notamment à des effets de délocalisation d'activités intensives en CO₂ qui étaient auparavant

localisées en France, ce qui souligne l'intérêt d'un indicateur prenant en compte les émissions importées. Sur l'industrie manufacturière en France, la baisse est encore plus accentuée que dans l'ensemble de l'économie, puisque les émissions ont baissé quasiment de moitié depuis 1990. Ce phénomène n'est pas propre à la France, même s'il est un peu plus marqué en France que dans le reste de l'Union européenne où les émissions ont baissé de 40 % sur la même période.

Le cadre institutionnel d'élaboration des inventaires nationaux de gaz à effet de serre est régi très fortement par des textes internationaux, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC) signée en 1992 et le Protocole de Kyoto de 1997 qui fixe des objectifs aux États signataires. Ces deux textes font naître, pour les États membres, une obligation d'élaborer des inventaires d'émissions nationaux de gaz à effet de serre qui doivent être transmis à l'ONU en avril de l'année N+2.

Ces inventaires doivent obéir à un certain nombre de critères de qualité « MVR » pour *Monitoring, Reporting & Verification*. Il faut assurer le suivi et la quantification des émissions selon les lignes directrices du Giec, le Groupe intergouvernemental d'experts du climat. Le rapportage doit lui aussi obéir à des règles définies par la CNUCC et le Protocole de Kyoto. Enfin, ces inventaires sont soumis à des audits annuels à la fois au niveau de l'Union européenne et dans le cadre international CNUCC-Kyoto. Des exigences supplémentaires sont nées de l'Accord de Paris de 2015 qui prévoit notamment un cadre de transparence renforcée pour l'après-2020. Par ailleurs, d'autres reportages sont requis, sous un format un peu différent, par la Commission européenne, notamment au titre de la directive sur les plafonds d'émissions ou de la directive sur les émissions industrielles.

Pour faire face à ces exigences, l'État français s'est organisé et a précisé la gouvernance nationale des inventaires dans un arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère. Ce texte couvre l'ensemble des inventaires, qu'ils soient demandés par l'ONU ou la Commission européenne ou qu'ils soient menés à des fins de suivi des politiques nationales. Au sein du ministère de la Transition écologique et solidaire, la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) est chargée de la mise en place et du suivi des inventaires. Cette direction pilote notamment un groupe de concertation et d'information sur les inventaires d'émissions (GCIIE). La DGEC ne réalise pas elle-même les inventaires ; elle délègue leur réalisation au Citepa, une association Loi 1901. Cette situation prévaut dans presque tous les pays signataires des traités internationaux. Pour autant, la statistique publique ne se désintéresse pas du sujet. Elle est membre du GCIIE et transmet l'inventaire NAMEA-Air à Eurostat chaque année, puisqu'il s'inscrit dans un règlement statistique sur les comptes économiques de l'environnement. Cet inventaire utilise la même nomenclature économique que les comptes nationaux, ce qui permet de croiser les données d'émissions avec les données économiques.

Sophie GAUDEUL

Sur la mesure des puits de carbone, j'aimerais trouver une notice assez détaillée de la méthodologie de comptage, compte tenu de la controverse sur la séquestration carbone, d'autant plus que nous avons des objectifs de neutralité carbone. Cette question de la place accordée aux puits de carbone sera très discutée. Le Giec a quand même alerté sur le fait que les États ne doivent pas trop compter sur les puits de carbone pour faire le calcul des réductions d'émissions. Un travail de mise à plat et de partage des méthodologies me semblerait nécessaire.

Nicolas RIEDINGER

La question dépasse un peu mes compétences. Je suis davantage spécialiste des questions énergétiques. La méthodologie des inventaires est publiée par le Citepa. Je ne connais pas celle des puits de carbone.

Julien VINCENT, Citepa

Les méthodologies mises en place au niveau du Citepa suivent les règles internationales de comptabilisation pour les puits de carbone. Des discussions sont nouées avec la DGEC et le ministère de l'Agriculture. Ces méthodologies sont clairement décrites dans notre guide méthodologique qui est publié au niveau français. Si vous avez des questions précises, n'hésitez pas à nous contacter pour faire une présentation ou répondre à vos questions. Nous disposons d'une équipe entière dédiée à ce sujet d'agriculture, utilisation des terres et forêt.

Lionel FONTAGNÉ

La commission Entreprises sert aussi à établir le contact entre les acteurs. Cette discussion pourra donc se poursuivre en bilatéral. Si le sujet de la comptabilité des puits carbone monte en puissance, nous pourrions en reparler dans cette instance.

Nicolas RIEDINGER

Pour construire les inventaires, le Citepa utilise de nombreuses sources, notamment, pour les principaux établissements émetteurs dans les industries de l'énergie et l'industrie manufacturière, une source administrative, la BDREP. Ce registre d'émissions de polluants décrit les émissions des gaz à effet de serre,

y compris les émissions liées à des usages non énergétiques. La BDREP couvre essentiellement les installations soumises au système d'échange de quotas. Globalement, les émissions soumises à quotas représentent un quart des émissions totales et la majeure partie des émissions dans l'industrie manufacturière et dans l'industrie de la transformation d'énergie.

Pour les émissions qui ne sont pas couvertes par cette base de données administratives, le Citepa mobilise d'autres sources en multipliant les données de consommation d'énergie ou d'activité par des facteurs d'émissions. Pour l'énergie, le Citepa utilise le bilan de l'énergie élaboré par le SDES et d'autres sources, le format de ce bilan pouvant se révéler un peu différent de celui des inventaires. Les inventaires exploitent différentes sources, directement ou indirectement, qui peuvent être collectées auprès de divers acteurs : entrepositaires agréés pour le commerce de gros de produits pétroliers, gestionnaires de réseaux de chaleur ou de gaz, notamment dans le cadre de la mise à disposition de données locales prévue par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015. À cet égard, je signale que le SDES met en *open data* depuis cette année des données de consommation de gaz et d'électricité au niveau du bâtiment. Enfin, le Citepa exploite aussi des enquêtes réalisées directement auprès des consommateurs d'énergie dans le cadre d'enquêtes statistiques labellisées par le Cnis.

Une enquête statistique joue un rôle important, l'EACEI (enquête annuelle sur la consommation d'énergie dans l'industrie), réalisée par la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee. Existant depuis 1983, cette enquête annuelle couvre les établissements de l'industrie manufacturière de plus de 20 salariés. Chaque année, elle interroge 9 000 établissements sur un champ total de 22 000, les plus gros établissements étant interrogés de manière exhaustive, avec des seuils dépendant des consommations d'énergie des différents secteurs et une stratification assez classique par région, effectif et branche d'activité. Cette source fournit les consommations de combustibles (gaz, pétrole, charbon) par activité économique, une information essentielle pour estimer les émissions de CO₂. Au-delà de sa contribution aux inventaires, l'enquête fournit également des informations très utiles sur les consommations d'électricité, les prix de l'énergie, etc. Ses données permettent de constater notamment que la consommation d'énergie brute est relativement concentrée dans certains secteurs, notamment la chimie et la métallurgie. En complément, l'Insee a réalisé en 2014 une enquête sur les consommations d'énergie des petits établissements industriels, que le SDES exploite également.

D'autres enquêtes statistiques sont mobilisées. Le SDES réalise lui-même certaines enquêtes annuelles spécifiques sur des champs restreints à forts enjeux énergétiques comme la cokéfaction et les hauts-fourneaux, ou la pétrochimie. En outre, le SDES a réalisé en 2015 une enquête sur les consommations d'énergie dans la construction. Pour l'agriculture, il exploite les enquêtes annuelles Rica (réseau d'information comptable agricole) réalisées par le service statistique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Enfin, il exploite des enquêtes annuelles du Ceren afin de ventiler la consommation de fioul entre le secteur résidentiel et le secteur tertiaire.

L'empreinte carbone représente une approche complémentaire à celle des inventaires. Elle examine l'ensemble des émissions associées à la demande finale intérieure et non seulement les émissions sur le territoire national, en mesurant la consommation des ménages, des administrations, des institutions à but non lucratif et des investissements. Surtout, elle tient compte des émissions indirectes associées à la production des biens et de services importés.

Depuis quelques années, le SDES a élaboré une méthode pour estimer cette empreinte carbone, qui repose sur le croisement de données économiques de la comptabilité nationale avec des données d'émissions de gaz à effet de serre, dans un calcul « input-output ». Le SDES réalise une estimation provisoire à l'été N+1 et une estimation définitive en N+4 compte tenu des délais de production de certaines données au niveau européen. Cette estimation repose sur des hypothèses fortes. Si nous voulions faire un calcul parfaitement exact, nous devrions identifier chaque produit importé en France et, pour chacun de ces produits, l'ensemble de la chaîne de production et des émissions associées à chaque maillon de cette chaîne, ce qui exigerait une quantité d'informations irréalisable. Nous sommes donc amenés à prendre des hypothèses en fonction des données disponibles. Une hypothèse forte est actuellement faite par le SDES, consistant à extrapoler les contenus en gaz à effet de serre des produits importés à partir de données portant sur l'Union européenne.

En termes de sources, nous mobilisons les tableaux entrées/sorties symétriques de la comptabilité nationale pour la France et l'Union européenne, fournis respectivement par l'Insee et Eurostat. Pour les émissions, nous mobilisons l'inventaire NAMEA-Air qui présente l'intérêt de pouvoir être croisé avec les données de comptabilité nationale avec ses 64 postes. Nous utilisons par ailleurs des données internationales, notamment pour les émissions tirées de l'Agence internationale de l'énergie et de la FAO pour extrapoler pour les pays hors UE des intensités d'émissions. La méthodologie complète se trouve sur le site du SDES. Des évolutions méthodologiques sont en cours. Elles concernent d'une part les émissions importées de la branche « produits d'extraction », pour laquelle la méthode engendre un biais important, notamment parce que la structure des importations de ces produits, essentiellement des énergies fossiles, est assez différente de la structure de production de l'Union européenne en produits d'extraction. Une correction est donc en

train d'être mise en place. Par ailleurs, nous corrigeons la méthodologie d'estimation provisoire en prenant mieux en compte l'intensité en gaz à effet de serre de l'économie. Au-delà de ces corrections ponctuelles, le SDES engage de manière plus large une démarche de concertation sur les modalités d'amélioration du calcul et va mettre en place un groupe de travail technique associant l'Insee, l'Ademe, le Haut Conseil pour le climat et des chercheurs experts du domaine.

Le niveau de l'empreinte carbone est sensiblement supérieur à celui des inventaires nationaux, ce qui signifie que les importations françaises contiennent davantage d'émissions que les exportations. Par ailleurs, les émissions associées aux importations pour consommation intermédiaire ou pour usage final représentent plus de la moitié de l'empreinte carbone. De fait, bien estimer ces émissions importées constitue un enjeu assez considérable.

Lionel FONTAGNÉ

Les engagements pris notamment dans le cadre de l'Accord de Paris concernent l'inventaire. L'empreinte est calculée par ailleurs.

Nicolas RIEDINGER

Tout à fait. Les engagements internationaux portent sur les inventaires.

Pour terminer, l'empreinte carbone peut être mobilisée pour examiner les émissions au niveau sectoriel. Si l'on prend l'exemple de l'agroalimentaire, on voit que les émissions directes du secteur représentent en fait une assez faible part, de l'ordre de 20 % du total des émissions associées à la consommation de produits agroalimentaires en France. L'agriculture constitue le premier secteur à l'origine de ces émissions. Le raffinage, l'électricité et le transport présentent aussi une contribution significative.

VI.3 Échanges

Sophie GAUDEUL

Le rapport du Haut Conseil questionne l'emploi durant la période et observe que l'arrêt des activités durant la crise sanitaire a eu un effet de baisse des émissions (- 13 %), mais ne serait pas significatif, parce que pas nécessairement durable. Or nous ignorons combien de temps va durer cette crise. J'aurais trouvé intéressant que le Haut Conseil ouvre la possibilité que la crise soit durable. Dire que la baisse des gaz à effet de serre atteindra - 13 % me semble un peu optimiste, surtout lorsque nous savons que les délocalisations ont eu des effets très importants sur notre bilan des émissions des gaz à effet de serre.

Jean FOURÉ

Vous faites référence à nos deux rapports publiés avant celui sur l'empreinte carbone, notre rapport annuel et le rapport spécial Covid. Il ne s'agissait pas de minimiser les impacts potentiels à long terme, mais nous nous sommes concentrés sur la période pour laquelle nous avons des informations reposant sur des connaissances. Or elles se limitaient à l'année 2020. Notre intention n'était pas de dire que l'impact du Covid serait de court terme, mais de préciser que nous n'avons pas de visibilité sur le suivi annuel des émissions et le respect du budget carbone en dehors de l'année 2020.

Sur les puits de carbone, nous venons d'ouvrir le chantier de l'agriculture et de l'alimentation, et donc des captures de carbone dans les sols. Ces travaux donneront lieu à une publication au 1^{er} semestre 2021.

Lionel FONTAGNÉ

L'hypothèse prise par le SDES sur le contenu carbone des produits importés repose sur les émissions en Europe. Dans la perspective de la mise en place d'un ajustement carbone aux frontières, ces informations devront être mobilisées pour que ce dispositif soit compatible avec les règles de l'OMC, puisqu'il donnerait aux exportateurs étrangers le bénéfice du doute dans la mesure où ils n'auraient pas à révéler leurs propres émissions.

Nous pourrions apposer sur les produits consommés en France ou en Europe un étiquetage des contenus en carbone durant le process. Sur la machine à laver, une étiquette de couleur précise si la machine consomme beaucoup d'eau ou d'électricité. Nous pourrions imaginer une autre étiquette indiquant le contenu carbone de la production de l'appareil, tenant compte du fait que l'acier est produit en Russie, que le moteur électrique est fabriqué en Pologne, avec du cuivre provenant d'Amérique latine, etc. J'ai l'impression que tout ceci est facilement traçable et que nous avons suffisamment d'informations dans certaines filières pour mettre en place un étiquetage de ce type. Ai-je une vision trop optimiste du sujet ?

Nicolas RIEDINGER

Le niveau d'agrégation des données ne permet quand même pas d'aller jusqu'au niveau de la machine à laver.

Lionel FONTAGNÉ

Avec 64 postes, nous sommes obligés de nous tourner vers une information d'un autre type, notamment les enquêtes réalisées dans les filières. Dès lors, l'exercice devient plus difficile à réaliser. Or il existe un vrai besoin d'information sur le sujet.

Julien VINCENT

Les obligations en termes de rapportage des inventaires concernent uniquement les pays « développés », c'est-à-dire essentiellement l'Europe, les États-Unis, le Canada, l'Australie et le Japon. Toutes les autres grandes puissances ont des obligations plus allégées, ne rapportant que tous les deux ou quatre ans pour l'instant, ce qui peut constituer un blocage pour tout ce qui est importé hors d'Europe. La différence entre les tableaux entrées/sorties (TES) et l'inventaire réside aussi dans le fait que nous nous basons sur des quantités physiques ou des quantités d'énergie alors que les TES se fondent sur des quantités économiques. Il reste donc un peu de travail dans ce domaine.

Jean FOURÉ

La question de l'affichage carbone a été étudiée par le Haut Conseil. Pour l'instant, nous avons parlé de méthodes statistiques au niveau national. Ces tableaux entrées/sorties sont très loin de pouvoir atteindre le niveau précis de la machine à laver. En outre, ce n'est pas forcément souhaitable. L'information au niveau du produit peut être disponible, mais dans le cadre méthodologique complètement différent de l'analyse en cycle de vie. Ces méthodologies sont pour l'instant appliquées sur la base du volontariat par les entreprises. Elles sont encadrées par des normes ISO peu précises et par des référentiels et des données fournis par l'Ademe. Les entretiens menés par l'Ademe à ce sujet nous montrent que sur certains produits, il est déjà possible d'avoir une très bonne approximation de l'empreinte carbone. De mémoire, cela concerne le textile et l'habillement ou l'agroalimentaire. Pour d'autres secteurs comme l'électronique ou l'électroménager, nous n'en sommes pas loin non plus.

Je voulais réagir sur l'enquête EACEI, la source primaire des consommations d'énergie des entreprises. Je me demandais s'il serait possible de demander aux entreprises des informations sur les émissions de leur chaîne de valeur amont ou, à défaut, de les interroger sur les démarches qu'elles peuvent engager sur le sujet et les principales limitations auxquelles elles font face dans la connaissance des émissions de gaz à effet de serre.

Nicolas RIEDINGER

L'enquête EACI est menée auprès des établissements et cible la consommation d'énergie au sein de l'établissement. Elle ne permet pas forcément d'avoir une vision complète de l'ensemble des flux internes à l'entreprise.

François-Xavier DUSSUD

Il s'agit effectivement d'une enquête sur les consommations d'énergie.

Sylvain MOREAU

Je ne suis pas sûr que la question se pose au niveau de l'EACEI. Nous pourrions en revanche imaginer une enquête autour de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) pour appréhender les démarches menées par les établissements au niveau des chaînes de valeur.

Lionel FONTAGNÉ

Notre commission avait organisé voilà deux ans une journée d'étude sur la RSE et nous avons évoqué un certain nombre de ces sujets.

VI.4 Avis de la commission

Isabelle ANXIONNAZ

Nous vous proposons l'avis suivant :

« La commission a pris connaissance des mesures actuelles de consommation d'énergie et d'émissions des gaz à effet de serre (GES) du secteur productif en France. Ces statistiques jouent un rôle central à l'échelle nationale (notamment pour le suivi de la stratégie nationale bas-carbone et de la programmation pluriannuelle de l'énergie) et internationale (notamment pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris).

Les travaux présentés ont montré la complémentarité entre les inventaires d'émissions nationaux, qui mesurent les quantités de GES physiquement émises à l'intérieur du pays, et l'empreinte carbone, qui prend en compte l'ensemble des émissions de GES associées à la consommation, que les produits ou services consommés soient fabriqués sur le territoire national ou importés. L'estimation de l'empreinte est toutefois complexe et nécessite de faire des hypothèses fortes, compte tenu du caractère incomplet et imparfait des données disponibles.

Au-delà des évolutions méthodologiques en cours au sein du SDES (service statistique du ministère de la Transition écologique et solidaire) pour pallier certaines faiblesses de la méthode d'estimation actuelle de l'empreinte, la commission soutient fortement la mise en place d'un groupe de travail associant les experts du domaine (DGEC, Insee, Citepa, Ademe, HCC, Bureaux d'études...), à l'initiative du SDES et dans le prolongement des recommandations du Haut Conseil pour le Climat, pour discuter des choix méthodologiques et faire émerger un consensus sur les modalités de calcul de l'indicateur à retenir, notamment pour la stratégie nationale bas-carbone. La commission souhaite être informée régulièrement des résultats des travaux de ce groupe. »

Lionel FONTAGNÉ

Le 2^e paragraphe crée un peu de confusion entre les inventaires et l'empreinte, les mettant sur le même plan alors que le précédent parlait des engagements, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris. Or ces engagements portent sur l'inventaire et non sur l'empreinte. Il faudrait donc séparer les inventaires de l'empreinte carbone, sujet qui soulève plus de difficultés méthodologiques et qui se rapporte plutôt à la stratégie bas-carbone de la France.

Il faudrait indiquer : *« les travaux présentés ont montré la complémentarité entre les inventaires d'émissions nationaux, sur lesquels portent les engagements de la France, et plus généralement l'empreinte carbone à laquelle renvoie la stratégie bas-carbone de la France ».*

Alain GELY

Dans ce paragraphe, les émissions de gaz à effet de serre sont-elles associées à la consommation ou à la demande intérieure ?

Lionel FONTAGNÉ

Il s'agit de la demande intérieure.

Sophie GAUDEUL

Je souhaitais vous remercier, car cette proposition me paraît très appropriée. Je participe aux discussions sur la stratégie nationale bas-carbone et il me semble effectivement important de bien distinguer les engagements nationaux de ce qui peut relever de cette stratégie.

Jean FOURÉ

À la même phrase, j'approuve les modifications demandées. La formulation *« que les produits ou services consommés soient fabriqués sur le territoire national ou importés »* n'est pas tout à fait exacte. Ce n'est pas forcément l'endroit où ces biens et services sont produits qui est considéré, mais l'endroit où sont émis les gaz à effet de serre, même dans la chaîne amont du produit final. Je proposerais plutôt : *« que ces émissions de gaz à effet de serre associées à la demande intérieure soient produites sur le territoire national ou à l'étranger ».*

Lionel FONTAGNÉ

La vraie question ne consiste pas à connaître l'empreinte carbone, mais la partie de cette empreinte qui correspond à des émissions qui se produisent dans un contexte sans taxation.

Jean FOURÉ

À la nuance près que la taxation ne constitue pas la seule réponse pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ; la réglementation et les normes y contribuent aussi.

Lionel FONTAGNÉ

Ainsi corrigé, l'avis me paraît assez équilibré. Plutôt que *« certaines faiblesses »* dans le dernier paragraphe, j'évoquerais *« certaines limites »*.

La commission « Entreprises et stratégies de marché » approuve à l'unanimité l'avis présenté et amendé en séance. Post-commission, le texte sera légèrement amendé sur le plan formel pour améliorer sa lisibilité.

VII. CONCLUSION

Lionel FONTAGNÉ

Merci à toutes et tous. Nous avons pu échanger malgré la configuration qui nous est imposée par les circonstances. Je tiens à remercier tous les intervenants pour leurs présentations parfaitement claires et documentées, les participants, ainsi que le secrétariat général du Cnis qui a effectué un travail formidable pour préparer cette commission. J'espère que nous pourrions nous réunir prochainement sous un autre format.

La séance est levée à 17 heures 20.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- [Demande d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Insee - Acooss_BPIfrance_Dares_DGFiP \(pdf - 801 Ko\)](#)
 - [Enquête sur la production de déchets non dangereux dans les services 2020 et 2022 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 129 Ko\)](#)
 - [Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce 2020 et 2022 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 130 Ko\)](#)
 - [Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie 2020 et 2022 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 130 Ko\)](#)
 - [Enquête sur les chaînes d'activité mondiales en 2020 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 128 Ko\)](#)
 - [Enquête sur la filière aéronautique et spatiale en 2020 pour examen d'opportunité - Fiche descriptive \(pdf - 137 Ko\)](#)
-

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

- [Les actions liées à la crise sanitaire - Cnis - Diaporama \(pdf - 582 Ko\)](#)
- [Enquêtes sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie, le commerce et les services - Insee - Diaporama \(pdf - 1 Mo\)](#)
- [L'utilisation des données de caisse pour le calcul de l'indice des prix à la consommation - Insee - Diaporama \(pdf - 828 Ko\)](#)
- [Maîtriser l'empreinte carbone de la France - HCC - Diaporama \(pdf - 558 Ko\)](#)
- [Mesure de la consommation d'énergie, des émissions des gaz à effet de serre \(GES\) et de l'empreinte carbone du secteur productif - SDES - Diaporama \(pdf - 720 Ko\)](#)

AVIS D'OPPORTUNITÉ ET « 7BIS »

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

À télécharger sur [le site du Cnis](#)

Demande de l'Insee auprès de l'Acoss, de BPIFrance, de la Dares et de la DGFiP

Avis d'opportunité d'enquêtes

Enquêtes sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie, le commerce et les services

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie en 2020 et 2022

Type d'opportunité : reconduction d'enquêtes existantes

Périodicité : ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Insee – Direction générale – Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 14 octobre 2020, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête sur la production de déchets non dangereux dans l'industrie. Cette enquête prend place dans un projet commun portant sur deux autres secteurs : le commerce et les services.

Cette enquête s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Institut français de l'environnement (Ifen), sur la quasi-totalité du champ de l'industrie. À partir de 2009 (années de constat 2008, 2012, 2016, 2020), l'enquête est réalisée par l'Insee.

Cette enquête répond au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Pour l'année 2020, l'enquête s'inscrit dans le dispositif général de la réponse française à ce règlement mais également à la directive cadre déchets 2008/98/CE du parlement européen, portant sur la méthodologie commune permettant de mesurer de manière uniforme les niveaux de déchets alimentaires. Outre ces obligations européennes, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production et la gestion de déchets. Il s'agit d'un enjeu important et croissant, de nature environnementale, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

Les objectifs de l'enquête sont multiples : 1. estimer la production nationale de déchets non dangereux des établissements industriels ; 2. connaître les différents modes de collecte et de traitement de déchets mobilisés par les établissements industriels ; 3. mesurer, de manière qualitative, la gestion des déchets par les établissements industriels ainsi que leurs préoccupations environnementales ; 4. mieux appréhender et mesurer le gaspillage alimentaire pour répondre aux exigences en matière de rapportage européen.

Ainsi, pour l'enquête sur l'année 2020 menée en 2021, des questions relatives aux déchets issus de la restauration collective et au gaspillage alimentaires ont été ajoutées. Le questionnaire proposé pour les établissements de l'industrie sera allégé en raison de la crise sanitaire. Le rapportage européen de cette année utilisera les données d'enquête et des estimations pour les informations non collectées. Pour 2022, l'enquête sera reconduite avec un questionnaire plus complet pour répondre au rapportage européen tous les deux ans. Reconduire l'enquête sur 2022 permet ainsi d'éviter le biais éventuel lié à la crise sanitaire de 2020.

Le champ de l'enquête correspond aux établissements français (métropole + DOM) de 10 salariés ou plus, exploitants, ayant au moins 4 mois d'activité dans l'année et appartenant aux divisions 05 à 35 de la NAF (Rév.2) ainsi que le groupe 10.9 de la NAF.

La base de sondage est le système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques (Sirus). La méthode d'échantillonnage consiste en une stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale. L'enquête est exhaustive pour les établissements de 250 salariés ou plus (1 600 établissements environ). La taille de l'échantillon est de 10 000 unités.

La collecte se déroulera de septembre 2021 à janvier 2022. Il s'agira d'une enquête collectée essentiellement sur le portail Internet de l'Insee et à la demande de l'unité, par voie postale ou par courriel.

Un comité de concertation se réunit avant chaque enquête. Ce comité comprend la maîtrise d'ouvrage, des représentants d'organisations professionnelles et d'entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction et des transports, ainsi que des experts du domaine de l'environnement. Il est l'occasion de discuter du projet de questionnaire de la collecte à venir (N+1), d'échanger sur les évolutions conceptuelles et les besoins des utilisateurs, ainsi que de présenter les résultats de l'exercice passé. Un comité de pilotage interne se réunit tous les mois pour assurer la préparation de l'enquête, le suivi des tests et des opérations statistiques. Un comité de suivi se réunit tous les mois pendant la collecte.

Pour les trois enquêtes « Déchets » (commerce, industrie, services), le coût est de 7 ETP de cadre A (DG et DR), 20 ETP de cadre B et C. Le budget d'affranchissement prévu avoisine 15 000 euros, et celui de téléphone 1 500 euros.

Outre leur transmission à Eurostat, les résultats seront mis à disposition sur *insee.fr*. La première publication est prévue en septembre 2022.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les années de collecte 2021 (sur l'année 2020) et 2023 (sur l'année 2022).

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce en 2020 et 2022

Type d'opportunité : reconduction d'enquêtes existantes

Périodicité : ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Insee – Direction générale – Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 14 octobre 2020, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête sur la production de déchets non dangereux dans le commerce. Cette enquête prend place dans un projet commun portant sur deux autres secteurs : l'industrie et les services.

Cette enquête s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Institut français de l'environnement (Ifen), sur la totalité du champ du commerce cette année. L'Insee a réalisé trois enquêtes sur la production de déchets non dangereux dans le commerce depuis 2007 : une en 2007 sur 2006, une en 2013 sur 2012 et une autre en 2017 sur 2016. L'enquête de 2021 sur 2020 est donc la quatrième vague de cette enquête reconduite tous les quatre ans.

Cette enquête répond au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Pour l'année 2020, elle s'inscrit dans le dispositif général de la réponse française à ce règlement mais également à la directive cadre déchets 2008/98/CE du parlement européen, portant sur la méthodologie commune permettant de mesurer de manière uniforme les niveaux de déchets alimentaires. Outre ces obligations européennes, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets et leur gestion : il s'agit d'un enjeu important et croissant, de nature environnementale, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

Les objectifs de l'enquête sont multiples : 1. estimer la production nationale de déchets non dangereux des établissements de commerce de gros et de détail. Outre des informations concernant l'établissement enquêté (vérification de l'activité [code APE] et de l'effectif salarié), les questions porteront sur la production des différentes catégories de déchets non dangereux en milliers de tonnes ; 2. connaître les différents modes de collecte et de traitement de déchets mobilisés par les établissements de commerce de gros et de détail ; 3. mesurer, de manière qualitative, la gestion des déchets par les établissements de commerce de gros et de détail ainsi que leurs préoccupations environnementales. 4. Mieux appréhender et mesurer le gaspillage alimentaire pour répondre aux exigences en matière de rapportage européen.

En 2021, le questionnaire proposé pour les établissements du commerce sera allégé en raison de la crise sanitaire. Le rapportage européen de cette année utilisera les données d'enquête et des estimations pour les informations non collectées. En 2023, l'enquête sera reconduite avec un questionnaire plus complet pour répondre au rapportage européen tous les deux ans. Reconduire l'enquête en 2023 sur l'année 2022 permet ainsi d'éviter le biais éventuel lié à la crise sanitaire de 2020. Par ailleurs, à partir de 2021, des questions relatives aux déchets issus de la restauration collective et au gaspillage alimentaire sont ajoutées, afin de répondre à un règlement UE.

Le champ de l'enquête correspond aux établissements de 20 salariés ou plus, français (métropole + DOM), exploitants, ayant au moins 4 mois d'activité dans l'année et appartenant aux divisions 45, 46 et 47 de la NAF (Rév.2).

La base de sondage est le système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques (Sirus). La méthode d'échantillonnage consiste en une stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale. L'enquête est exhaustive pour les établissements de 250 salariés et plus (791 établissements). La taille de

l'échantillon est de 5 000 unités.

La collecte se déroulera de septembre 2021 à janvier 2022. Il s'agira d'une enquête collectée essentiellement sur le portail Internet de l'Insee et à la demande de l'unité, par voie postale ou par courriel.

Un comité de concertation se réunit avant chaque enquête. Ce comité comprend la maîtrise d'ouvrage, des représentants d'organisations professionnelles et des chambres de commerce, ainsi que des entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction et des transports et des experts du domaine de l'environnement. Il est l'occasion de discuter du projet de questionnaire de la collecte à venir (N+1), d'échanger sur les évolutions conceptuelles et les besoins des utilisateurs, ainsi que de présenter les résultats de l'exercice passé. Un comité de pilotage interne se réunit tous les mois pour assurer la préparation de l'enquête, le suivi des tests et des opérations statistiques. Un comité de suivi se réunit tous les mois pendant la collecte.

Pour les trois enquêtes « Déchets » (commerce, industrie, services), le coût est de 7 ETP de cadre A (DG et DR), 20 ETP de cadre B et C. Le budget d'affranchissement prévu avoisine 15 000 euros, et celui de téléphone 1 500 euros.

Outre leur transmission à Eurostat, les résultats seront mis à disposition sur *insee.fr*. La première publication est prévue en septembre 2022.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les années de collecte 2021 (sur l'année 2020) et 2023 (sur l'année 2022).

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la production de déchets non dangereux dans les services en 2020 et 2022

Type d'opportunité : reconduction d'enquêtes existantes

Périodicité : ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Insee – Direction générale – Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 14 octobre 2020, la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné le projet d'enquête sur la production de déchets non dangereux dans les services. Cette enquête prend place dans un projet commun portant sur deux autres secteurs : l'industrie et le commerce.

Cette enquête s'inscrit dans la suite d'autres enquêtes, notamment celle réalisée en 2005 sur 2004 par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et l'Institut français de l'environnement (Ifen), sur la totalité du champ des services. L'Insee n'a réalisé pour le moment aucune enquête sur la production de déchets non dangereux dans les services. L'enquête de 2021 (sur l'année 2020) est donc la première enquête déchets sur ce champ. Contrairement aux questionnaires des enquêtes déchets portant sur les établissements du commerce et de l'industrie, celui de l'enquête sur les services sera complet en 2021 du fait du lancement de l'enquête. Afin d'éviter les biais éventuels liés à la crise sanitaire de 2020, l'enquête sera reconduite en 2023 (sur l'année 2022) pour répondre au rapportage européen tous les deux ans. Enfin, cette enquête répond à une demande européenne, dans le but de mieux connaître les déchets produits par les services, en particulier ceux issus de la restauration collective ainsi que le gaspillage alimentaire.

L'enquête répond au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Pour l'année 2020, l'enquête s'inscrit dans le dispositif général de la réponse française à ce règlement mais également à la directive cadre déchets 2008/98/CE du Parlement européen, portant sur la méthodologie commune permettant de mesurer de manière uniforme les niveaux de déchets alimentaires. Outre ces obligations européennes, il existe une forte demande nationale d'informations sur la production de déchets et leur gestion : il s'agit d'un enjeu important et croissant, de nature environnementale, mais aussi économique et financier pour les entreprises.

Les objectifs de l'enquête sont multiples : 1. estimer la production nationale de déchets non dangereux des établissements de services (restaurations, écoles, etc). Outre des informations concernant l'établissement enquêté (vérification de l'activité [code APE] et de l'effectif salarié), les questions porteront sur la production des différentes catégories de déchets non dangereux en milliers de tonnes ; 2. connaître les différents modes de collecte et de traitement de déchets mobilisés par les établissements de services ; 3. mesurer, de manière qualitative, la gestion des déchets par les établissements de services ainsi que leurs préoccupations environnementales ; 4. mieux appréhender et mesurer le gaspillage alimentaire pour répondre aux exigences en matière de rapportage européen.

Le champ de l'enquête correspond aux établissements français (métropole + DOM) de 20 salariés ou plus, exploitants, ayant au moins 4 activités dans l'année et appartenant aux divisions 49 à 96 de la NAF (Rév.2).

La base de sondage est le système d'immatriculation au répertoire des unités statistiques (Sirus). La méthode d'échantillonnage consiste en une stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale. L'enquête est exhaustive pour les établissements de 250 salariés ou plus (1 600 établissements environ). La taille de l'échantillon est de 7 000 unités.

La collecte se déroulera de septembre 2021 à janvier 2022. Il s'agira d'une enquête collectée

essentiellement sur le portail Internet de l'Insee et à la demande de l'unité, par voie postale ou par courriel.

Un comité de concertation se réunit avant chaque enquête. Ce comité comprend la maîtrise d'ouvrage, des représentants d'organisations professionnelles (comme les chambres de commerce) et d'entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction et des transports, ainsi que des experts du domaine de l'environnement. Il est l'occasion de discuter du projet de questionnaire de la collecte à venir (N+1), d'échanger sur les évolutions conceptuelles et les besoins des utilisateurs, ainsi que de présenter les résultats de l'exercice passé. Un comité de pilotage interne se réunit tous les mois pour assurer la préparation de l'enquête, le suivi des tests et des opérations statistiques. Un comité de suivi se réunit tous les mois pendant la collecte.

Pour les trois enquêtes « Déchets » (commerce, industrie, services), le coût est de 7 ETP de cadre A (DG et DR), 20 ETP de cadre B et C. Le budget d'affranchissement prévu avoisine 15 000 euros, et celui de téléphone 1 500 euros.

Outre leur transmission à Eurostat, les résultats seront mis à disposition sur *insee.fr*. La première publication est prévue en septembre 2022.

Le président de la commission, après avoir pris connaissance du résultat de la consultation, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour les années de collecte 2021 (sur l'année 2020) et 2023 (sur l'année 2022).